



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Programmation 2014-2020

PO FEADER

Critères de sélection

SOMMAIRE

- 1. OBJECTIFS DE BONNE GESTION**
- 2. TYPES D'OPERATIONS ET MODALITES DE SELECTION**
- 3. CRITERES DE SELECTION PAR TYPE D'OPERATIONS**

OBJECTIFS DE BONNE GESTION



- L'utilisation **parcimonieuse** des crédits tout au long de la période de programmation



- Le financement du **plus grand nombre** de projets porteurs de développement et d'emploi



- La **maximisation de l'impact** des fonds européens notamment par la mise en synergie des fonds FESI



- L'**évitement de l'effet d'aubaine** lié à la subvention européenne et à des taux de subvention standardisés appliqués « à l'aveugle »



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



TYPES D'OPERATIONS ET MODALITES DE SELECTION

Sélection par Appel à projet

(TO : Type d'Opérations)

TO 1.2.1 : INFORMATION ET DIFFUSION DE CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET DE PRATIQUES NOVATRICES

TO 1.3.1 : ECHANGES ET VISITES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES ET FORESTIÈRES

TO 4.3.1 : HYDRAULIQUE AGRICOLE COLLECTIVE

TO 16.1.1 : MISE EN PLACE DES POTENTIELS GROUPES OPÉRATIONNELS DU PEI

TO 16.1.2 : SOUTIEN AUX PROJETS DES GROUPES OPÉRATIONNELS DU PEI

TO 16.2.1 : SOUTIEN AUX PROJETS PILOTES ET DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PRODUITS, PRATIQUES, PROCÉDÉS ET TECHNIQUES

TO 16.4.1 : MISE EN PLACE ET DÉVELOPPEMENT DE CIRCUITS COURTS ET DE MARCHÉS LOCAUX

Sélection par Appel d'offre

(TO : Type d'Opérations)

TO 2.1.1 : CONSEIL ET ENCADREMENT TECHNIQUE

TO 2.2.1 : MISE EN PLACE DE SERVICE DE REMPLACEMENT

TO 2.2.2 : MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'AIDE À LA GESTION AGRICOLE ET DE CONSEIL DANS LES SECTEURS AGRICOLES, AGROFORESTIER ET SYLVICOLE

TO 2.3.1 : FORMATION DES CONSEILLERS

Sélection par Appel à projet ou au fil de l'eau

(TO : Type d'Opérations)

TO 3.1.1 : AIDE À LA PARTICIPATION À DES DÉMARCHES DE QUALITÉ

TO 3.2.1 : PROMOTION DES PRODUITS FAISANT L'OBJET D'UN RÉGIME DE QUALITÉ ALIMENTAIRE

TO 4.1.1 : MODERNISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

TO 4.2.1: ACCROISSEMENT DE LA VALEUR AJOUTÉE DES PRODUITS AGRICOLES RELEVANT DE L'ANNEXE 1 DU TRAITÉ

TO 4.3.2 : CRÉATION ET RÉNOVATION DE VOIRIES RURALES ET FORESTIÈRES ET AMÉNAGEMENTS FONCIERS

TO 4.4.1 : INVESTISSEMENTS NON PRODUCTIFS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX

TO 6.2.1 : AIDE À LA CRÉATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES MICROS ET PETITES ENTREPRISES NON AGRICOLES EN ZONE RURALE

TO 6.3.1 : ACCOMPAGNEMENT DU DÉVELOPPEMENT DES PETITES EXPLOITATIONS

TO 6.4.1 : DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES VERS DES ACTIVITÉS NON AGRICOLES

Sélection par Appel à projet ou au fil de l'eau

(TO : Type d'Opérations)

TO 7.1.1 : PLAN DE GESTION ET DE PROTECTION DES ESPACES AGRICOLE ET NATURELS

TO 7.3.1 : INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES DE HAUT-DÉBIT ET L'ACCÈS À CES INFRASTRUCTURES

TO 7.5.1 : PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES

TO 7.6.1 : CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

TO 8.2.1 : MISE EN PLACE DE SYSTÈMES AGROFORESTIERS

TO 8.4.1 : RÉPARATION DES DOMMAGES CAUSÉS AUX FORÊTS PAR LES INCENDIES DE FORÊTS, LES CATASTROPHES NATURELLES ET LES ÉVÈNEMENTS CATASTROPHIQUES

TO 8.5.1 : RENFORCEMENT DES FONCTIONS ENVIRONNEMENTALES ET DE LA RÉSILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS

TO 8.6.1 : AMÉLIORATION DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES FORÊTS

TO 8.6.2 : ACCROISSEMENT DE LA VALEUR AJOUTÉE DES PRODUITS SYLVICOLES

Sélection au fil de l'eau

(TO : Type d'Opérations)

TO 5.1.1 : PRÉVENTION DES CONSÉQUENCES DES CATASTROPHES NATURELLES ET ÉVÈNEMENTS CATASTROPHIQUES

TO 5.2.1 : RECONSTITUTION DU POTENTIEL D'EXPLOITATION

TO 6.1.1 : DOTATION JEUNES AGRICULTEURS (DJA)

Possibilité appels à propositions

(TO : Type d'Opérations)

TO 11.1.1 : AIDE À LA CONVERSION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

TO 11.2.2 : AIDE AU MAINTIEN DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



CRITERES DE SELECTION PAR TYPE D'OPERATIONS

Grille de sélection du Type d'Opération 1.2.1

Information et diffusion de connaissances scientifiques et de pratiques novatrices

Principes de critères de sélection	CRITERES DE SELECTION	Points
Expérience de l'organisme prestataire et compétences des agents proposés dans le domaine d'intervention ainsi que le coût des prestations proposées	L'organisme a déjà fait des actions d'information et de diffusion lors des 3 dernières années	20
	Démarche collective*	20
Insertion du projet dans une démarche collective portée par un réseau de transfert s'inscrivant dans les priorités de l'union européenne et du PDRM ainsi que les stratégies locales	Thématiques principales Agricole et agroenvironnemental (notamment l'évaluation des contaminations des sols par les pesticides et les fertilisants et la gestion de la ressource en eau)	20
	ou Agroforesterie	20
	ou Commercialisation et valorisation des produits	20
	ou Sylvicole et forestier	10
	ou Sylviculture durable	10
	ou Qualité des produits	20
	ou Bien-être animal	10
	ou Agrotourisme	20
	ou Risques naturels	10
	Environnement	20
Impact du projet sur l'environnement et lien avec les objectifs transversaux européens (Protection de l'environnement et adaptation aux changements climatiques)	Diffusion en vue de la préservation des sols	
	ou Diffusion en vue de la préservation de la ressource en eau	
	ou Diffusion des pratiques favorables au maintien de la biodiversité	
	Innovation en terme de pratiques culturelles	20
Actions privilégiant la pratique sur la théorie	Temps d'intervention sur le terrain, supérieure à 50% du temps d'intervention totale	20
La note minimum à atteindre pour être sélectionné est de 70 points		

*Une démarche collective est une démarche portée par un acteur du territoire au profit de plus d'un bénéficiaire

Grille de sélection du Type d'Opération 1.3.1

Echanges d'exploitations agricoles et forestières

Principes de critères de sélection	CRITERES DE SELECTION	Points
Moyens humains appropriés aux exigences des résultats attendus de la mission	L'expérience du porteur du projet dans l'organisation des échanges	
	Expérience de 1 à 5 années	10
	ou Expérience de plus de cinq années	20
	Capacité du porteur de projet à développer	20
	Des échanges sur les pratiques de productions	
	ou Des échanges sur la valorisation et commercialisation des produits	
	ou Des échanges sur l'augmentation des compétences	
	ou Des échanges sur les compétences de gestionnaire	
	Capacité du porteur de projet à développer des échanges sur les thématiques	30
	ou Systèmes et démarches de qualité	
Coût des prestations	ou d'innovation des systèmes, des pratiques et procédés	
	Capacité du porteur de projet à développer des échanges hors territoire martiniquais	30
Appartenance du bénéficiaire final à la catégorie « jeune agriculteur »	Identification et mobilisation de la structure d'accueil en adéquation avec le projet	40
	apprécié au regard de la notion de coûts raisonnables	
	Plus de 50% du projet est au bénéfice de jeunes agriculteurs	40
La note minimum à atteindre pour être sélectionné est de 70 points		

Grille de sélection du Type d'Opération 1.3.1

Visites d'exploitations agricoles et forestières

Principes de critères de sélection	CRITERES DE SELECTION	Points
o	L'expérience du porteur du projet dans l'organisation des échanges	
	Expérience de 1 à 5 années	10
	ou Expérience de plus de cinq années	20
	Capacité du porteur de projet à développer	20
	ou Des visites en lien avec les pratiques de productions	
	ou Des visites en lien avec la valorisation et commercialisation des produits	
	Identification et mobilisation d'exploitations modèles en terme de	Cumul de deux critères possibles
	ou Systèmes et démarches de qualité autre que l'agriculture biologique	20
	ou Agriculture Biologique	30
	ou Agroforesterie	30
	ou Mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques	40
	ou Mise en place de techniques et procédés d'économies d'énergie	20
	ou mise en place de techniques et procédés visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires	20
	ou Mise en place de techniques et procédés d'économies d'eau	20
	ou Mise en place de techniques et procédés de gestion des déchets	30
ou Nouvelles techniques d'élevages	30	
ou D'exploitation sylvicole	30	
Coût des prestations	Apprécié au regard de la notion de coûts raisonnables	

La note minimum à atteindre pour être sélectionné est de 70 points

Grille de sélection du Type d'Opération 2.1.1.

Conseil et encadrement technique

Principes de critères de sélection	CRITERES DE SELECTION	Points	
Qualité technique et économique de l'offre	Modalités de mises en œuvre de l'action (tous les critères doivent être remplis pour bénéficier des 30 points)	30	
	Rencontre physique avec le bénéficiaire		
	et Document de présentation remis sur place au bénéficiaire		
	et Réalisation de diagnostic		
	et Préconisation et plan d'action		
	et Restitution – bilan lors d'une visite		
	et Evaluation du conseil prévue		
	et Restitution écrite		
	Montant unitaire du conseil (moins disant pour un même type de conseil)	20	
	Qualité des fiches détaillant les conseils proposés (nb de visites, contenu de chaque étape,...)	40	
Expérience, qualités, compétences et viabilité économique du candidat	Dépassant les exigences réglementaires fixées au cahier des charge	20	
Aspect innovant des méthodes d'approche et déployées	Partenariat affiché avec d'autres structures pour proposer une offre globale de conseils complémentaires	30	
	Innovation dans le type de conseil ou les modalités de dispenser le conseil, notamment utilisation des techniques de l'information et de la communication	20	
Nombre de thématiques abordées	Au moins deux thématiques abordées	20	
Sensibilisation du candidat aux priorités régionales, nationales et communautaires, notamment en termes de protection de l'environnement, de diminution de l'impact climatique et pollution des sols	Mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques	10	
	ou mise en place de techniques et procédés d'économies d'énergie	10	
	ou mise en place de techniques et procédés d'économies d'eau	10	
	ou mise en place de technique et procédés permettant d'adapter la production aux contraintes liées à la pollution chlordécone	10	
	ou mise en place de techniques et procédés visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires	10	
	ou mise en place de techniques et procédés en lien avec la protection des sols	10	
	ou mise en place de techniques et procédés de gestion des déchets	10	
	ou nouvelles techniques (non présentes sur le territoire martiniquais)	10	
La note minimum à atteindre pour être examiné est de 100 points			

Grille de sélection du Type d'Opération 2.2.1.

Mise en place de service de remplacement

Principes de critères de sélection	CRITERES DE SELECTION	Points
La pertinence de l'offre de services au regard des objectifs de l'appel à projets	Couverture de toutes les filières majeures agricoles (Diversification végétale, animale, canne à sucre, banane)	20
	Présence d'un plan de formation pour les personnes effectuant le remplacement	10
	Exigence d'une qualification minimum des personnes réalisant le remplacement	20
Le coût du projet de mise en place du service	Présentation d'un plan financier de développement et de gestion sur 5 ans démontrant la capacité de la structure à atteindre l'équilibre financier	20
La pédagogie d'animation et de promotion proposée en termes de méthode, de supports adaptés aux publics cibles concernés	Présenter un plan de communication (critères cumulatifs)	20
	Réunions locales d'information	
	Site internet	
	Information spécifique des structures relais de l'accompagnement agricole	
La note minimum à atteindre pour être examiné est de 70 points		

Grille de sélection du Type d'Opération 2.2.2.

Mise en place d'un service d'aide à la gestion agricole et de conseil dans les secteurs agricole, agroforestier et sylvicole

Principes de critères de sélection	CRITERES DE SELECTION	Points
La pertinence de l'offre de services au regard des objectifs de l'appel à projets	Exigence d'une qualification minimum et d'une expérience minimum des personnels	20
	Présence d'un plan de formation pour les personnes délivrant les conseils	20
Le coût du projet de mise en place du service	Présentation d'un plan financier de développement et de gestion sur 5 ans démontrant la capacité de la structure à atteindre l'aquilibre financier	20
La pédagogie d'animation et de promotion proposée en termes de méthode, de supports adaptés aux publics cibles concernés	Présenter un plan de communication (critères cumulatifs)	30
	Réunions locales d'information	
	Site internet	
	Information spécifique des structures relais de l'accompagnement agricole	
	Numéro vert	
Insertion du projet dans une démarche collective	Couverture de toutes les filières majeures agricoles (Diversification végétale, animale, canne à sucre, banane)	50
La note minimum à atteindre pour être examiné est de 100 points		

Grille de sélection du Type d'Opération 2.3.1

Formation des conseillers

Principes de critères de sélection	CRITERES DE SELECTION	Points
Qualification et compétences des agents réalisant la formation	Dépassant les exigences réglementaires fixées au cahier des charge	20
La pertinence de l'offre au regard des objectifs de l'appel d'offre	Intégration de la dynamique régionale en terme d'innovation technique, technologique, sociale	40
Le coût des prestations proposées	Moins disant pour un même type de prestation	20
La pédagogie d'animation et de promotion proposée en termes de méthode, de supports adaptés aux publics cibles concernés	Utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication	20
	Intégration de la pratique sur le terrain dans la formation	30
	Utilisation de technique de mise en situation	30
	La note minimum à atteindre pour être examiné est de 90 points	

Grille de sélection du Type d'Opération 3.1.1.

Aide à la participation à des démarches de qualité

Principes de critères de sélection	CRITERES DE SELECTION	Points
Aspect environnemental (les dossiers relatifs aux productions biologiques, ou les exploitations engagées dans des démarches agro-environnementales seront prioritaires)	Avoir souscrit à une MAE ou s'engager à souscrire une MAE dans l'année suivant la date d'attribution de l'aide	40
	Avoir souscrit une mesure dédiée à la conversion ou au maintien de l'agriculture biologique	40
	Produit issu d'une conduite de production en Agroforesterie	20
	Démarche visant à la mise en valeur de productions traditionnelles : - Races menacées ; - Plantes aromatiques et médicinales ; - Cacao, café, vanille.	20
Nouveaux régimes ou produits de qualité	Nouveau produit entrant dans un régime de qualité sur l'exploitation	40
	Nouveau régime de qualité sur le territoire	40
La note minimum à atteindre pour être sélectionné est de 60 points		

Grille de sélection du Type d'Opération 3.2.1.

Promotion des produits faisant l'objet d'un régime de qualité alimentaire

Principes de critères de sélection	CRITERES DE SELECTION	Points
Qualité du projet d'Information et de promotion des produits issus de systèmes de qualité.	Promotion visant plusieurs produits sous régimes de qualité	20
Aspect innovant de la démarche d'information et de promotion	Nouveauté de la démarche de promotion engagée (type de promotion jamais réalisé sur le territoire)	40
	Recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication	20
Aspect environnemental	Promotion des produits issus de l'agriculture biologique	40
	produit issu d'une conduite de production en Agroforesterie	20
	Démarche visant à la mise en valeur de productions traditionnelles : - Races menacées ; - Plantes aromatiques et médicinales ; - Cacao, café, vanille.	20

La note minimum à atteindre pour être sélectionné est de 40 points

Grille de sélection de la mesure 4.1

Investissements dans les exploitations agricoles

Principes de critères de sélection	CRITERES DE SELECTION	Points
Projets en lien avec la création - reprise d'exploitations agricoles	Investissement prévu dans plan d'entreprise d'un jeune agriculteur sélectionné dans le cadre de la mesure 6.1(DJA)	70pts
	Création d'entreprise agricole hors mesure 6.1 (sans bénéfice de la DJA)	70pts
Impact du projet sur l'environnement et lien avec les objectifs transversaux européens (Protection de l'environnement et adaptation aux changements climatiques)	Agroécologie (au moins un critère rempli)	40pts
	Avoir souscrit à une MAE ou s'engager à souscrire une MAE dans l'année suivant la date d'attribution de l'aide	
	Etre certifié BIO ou inscrit dans une démarche de certification BIO	
	Faire partie d'un réseau (fermes défis, écophyto,...)	
	Etre membre d'un GIEE	
	Investissement visant à l'utilisation efficace des ressources (économies d'énergie - utilisation efficace de l'eau - valorisation des déchets - réduction de l'usage des produits phytosanitaire)	50pts
	reconversion chlordécone	70pts
Valeur ajoutée du projet y compris la participation à la création et/ou sauvegarde d'emplois directs, amélioration des conditions de travail et l'introduction de techniques ou pratiques innovantes	Valeur ajoutée et emploi (au moins un critère rempli)	30pts
	Projet Innovant (Techniques -Produits - Process) ou visant à une amélioration du rendement	
	Création ou maintien d'emploi	
	Amélioration des conditions et de la sécurité au travail	
	Régime de Qualité - ou démarche qualité	
Aspect collectif du projet	Diversification des activités agricoles (nouvel atelier, produit)	30pts
	Membre d'une structure collective	10pts
	Investissement à usage collectif	50pts
	Investissement à visée pédagogique	50pts
Qualité du porteur de projet	Groupements d'employeurs	50pts
	Primo demandeur	20pts

La note minimum à atteindre pour être sélectionné est de 70 points

Grille de sélection de la mesure 4.2

Investissements pour la transformation, la commercialisation et/ou le développement des produits agricoles

Principes de critères de sélection	CRITERES DE SELECTION	Points
Valeur ajoutée du projet	Introduction d'Innovation (Techniques -Produits - Process)	30pts
	Valeur ajoutée et emploi (au moins un critère rempli)	30pts
	Développement de nouveaux débouchés	
	Création ou maintien d'emploi	
	Amélioration des conditions et de la sécurité au travail	
	Régime de Qualité	
	Valorisation des productions martiniquaises (Quantité >50% dans le produits final hors emballage)	30pts
Impact du projet sur l'environnement et lien avec les objectifs transversaux européens (Protection de l'environnement et adaptation aux changements climatiques)	Critère environnemental	30pts
	Démarche environnementale et/ou relative à l'adaptation au changement climatique au-delà des exigences réglementaires	
Qualité du porteur de projet	Être primo demandeur	30pts

La note minimum à atteindre pour être sélectionné est de 60 points

Grille de sélection du Type d'Opération 4.3.1.

Hydraulique agricole collective

Principes de critères de sélection	CRITERES DE SELECTION	Points
Amélioration de la gestion de la ressource en eau, en particulier par la mise en place de systèmes permettant de limiter le prélèvement au strict besoin et par la mise en place d'un système de facturation de la consommation des utilisateurs selon un tarif comportant une part proportionnelle au volume consommé	Système de facturation de la consommation des utilisateurs selon un tarif proportionnelle au volume consommé	40
Projets les plus porteurs en terme d'économie d'eau	Projet associant des installations de récupération d'eau ou de réutilisation d'eau de recyclage	20
Amélioration de la performance environnementale des exploitations agricoles en particulier par l'utilisation de dispositif susceptibles de réduire les pertes en eau (système de contrôle de consommation, de détection des pertes, de mesure du besoin) et par l'utilisation d'eau de recyclage	Projet intégrant des système de détection des pertes au niveau du système global et des exploitations desservies	20
	Projet intégrant un système de mesure du besoin au niveau des exploitations	20
Amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles desservies	Projet desservant des exploitations n'ayant pas accès à une borne de prélèvement d'eau d'irrigation	40
La note minimum à atteindre pour être sélectionné est de 80 points		

Grille de sélection du Type d'Opération 4.3.2.

Création et rénovation de voiries rurales et forestières et aménagements fonciers

Voiries forestières et aménagements fonciers

Principes de critères de sélection	CRITERES DE SELECTION	Points
Création et rénovation de voiries rurales et forestières et aménagements fonciers : La sélection des dossiers attachera une attention particulière aux projets permettant un usage durable de la ressource forestière et prenant en compte les contraintes environnementales reprises dans les conclusions de l'étude d'impact environnementale réalisée au préalable	Utilisation durable de la ressource	40 points
	Prise en compte des conclusions de l'étude d'impact environnementale	40 points
Impact économique du projet	nombre de structures forestières impactées par le projet de 1 à 5	20
	nombre de structures forestières impactées par le projet supérieur à 5	40
La note minimum à atteindre pour être sélectionné est de 60 points		

Grille de sélection du Type d'Opération 4.3.2.

Création et rénovation de voiries rurales et forestières et aménagements fonciers

Aménagements fonciers et voiries agricoles rurales

Principes de critères de sélection	CRITERES DE SELECTION	Points
Aménagements fonciers et voiries agricoles rurales : Les projets offrant le plus de retombées en matière de développement des zones rurales et garantissant un usage durable du foncier agricole, notamment les interventions dans les périmètres identifiés par les collectivités territoriales comme devant être prioritairement attribués à des activités de production agricoles	Retombées en matière de développement des zones rurales	40 points
	Utilisation durable du foncier agricole	40 points
Impact économique du projet	Contribution à la viabilité des exploitations agricoles	20
Contribution à la remise en valeur de terres incultes	Contribution à la restauration de voies d'accès à des terres incultes	40
Impact économique et social du projet	nombre d'exploitations agricoles impactées par le projet de 1 à 5	20
	nombre d'exploitations agricoles impactées par le projet supérieur à 5	40
La note minimum à atteindre pour être sélectionné est de 80 points		

Grille de sélection du Type d'Opération 4.4.1.

Investissements non productifs agro-environnementaux

Principes de critères de sélection	CRITERES DE SELECTION	Points
Amélioration de la ressource en eau (augmentation de la qualité et diminution du prélèvement), de la qualité des sols (intervention sur la composition physico-chimique des sols, diminution de l'érosion,...), préservation de la biodiversité limiter les intrants pouvant avoir un impact sur la biodiversité.	Investissement collectif	10
	Investissement lié à la mise en œuvre de mesures agro-environnementales	20
	Investissement lié à la conversion ou au maintien de l'agriculture biologique	20
	Investissement lié à la préservation et à la restauration des milieux	20
La note minimum à atteindre pour être sélectionné est de 30 points		

Grille de sélection du Type d'Opération 5.1.2.

Reconstitution du potentiel d'exploitation

Principes de critères de sélection	CRITERES DE SELECTION	Points
Qualités techniques du projet		
Aspects environnementaux		
Bonnes pratiques permettant de limiter le risque		
Qualité architecturale du bâtiment et prises en compte des normes sismiques.		

L'aide ne peut être accordée que dans le cas où les autorités publiques compétentes ont reconnu formellement l'état de catastrophe naturelle, les critères de sélections seront adaptés à l'arrêté de catastrophe naturelle et présentés au Comité de Suivi Interfonds

Grille de sélection du Type d'Opération 6.2.1.

Aide à la création et au développement des micros et petites entreprises non agricoles en zone rurale

Principes de critères de sélection	CRITERES DE SELECTION	Points
Création d'une valeur ajoutée	Le projet contribue à rééquilibrer géographiquement l'offre touristique selon les priorités régionales	10
	Le projet permet le développement de multi-activités et de multi-services.	10
	Le projet crée de la valeur ajoutée en s'inscrivant dans une démarche de qualité, de labellisation de produits.	10
Nombre d'emplois créés ou maintenus, y compris de manière progressive dans les 3 années suivant l'octroi de l'aide	Le projet est générateur d'emplois .	20
	Le projet permet le maintien d'un ou plusieurs emplois.	10
Projet porté au bénéfice de populations fragiles ou avec celles-ci (jeunes de moins de 30 ans, femmes ou personnes sans emploi, handicapés)	Le projet contribue à la mise en emploi des jeunes de moins de 30 ans	10
	Le projet contribue à la mise en emploi de femmes	10
	Le projet contribue à la mise en emploi de personnes ayant un handicap, quel qu'il soit : handicap moteur, visuel, auditif ou mental.	10
Aspect environnemental du projet	Le projet induit des économies de ressources.	20
	Le projet contribue à la préservation des ressources.	20
Caractère innovant ou expérimental dans le processus de production, de commercialisation ou d'organisation	Le projet présente un caractère innovant soit dans le processus de production, de commercialisation ou d'organisation.	20
Mise en réseau d'acteurs économiques du territoire	Le projet s'intègre dans un projet global mettant en réseau plusieurs acteurs.	10
Mise en valeur d'un savoir-faire spécifique et/ou de produits locaux	Le projet vise à mettre en valeur des savoir-faire régionaux spécifiques et/ ou des produits locaux.	10

La note minimum à atteindre pour être sélectionné est de 50 points avec un minimum de 4 critères

Grille de sélection du Type d'Opération 6.3.1.

Accompagnement du développement des petites exploitations

Principes de critères de sélection	CRITERES DE SELECTION	Point
Création ou maintien d'emploi sur l'exploitation	Valeur ajoutée et emploi	
	Création d'emploi	30
	Maintien d'emploi	20
	Amélioration des conditions et de la sécurité au travail	20
	Qualité et détail de la présentation du plan de développement d'entreprise démontrant l'amélioration de la viabilité économique de l'exploitation	60
Engagement dans des démarches de qualité ou de valorisation de production, dans une démarche agro-écologique ou environnementale.	Agroécologie	40
	Avoir souscrit à une MAE ou s'engager à souscrire une MAE dans l'année suivant la date d'attribution de l'aide	
	ou Etre certifié BIO ou inscrit dans une démarche de certification BIO	
	Projet global comportant un investissement visant à l'utilisation efficace des ressources (économies d'énergie - utilisation efficace de l'eau - valorisation des déchets)	40
	Projet Innovant (Techniques -Produits - Process) ou visant à une amélioration du rendement ou de la qualité	30
Régime de Qualité - ou démarche qualité	30	
	La note minimum à atteindre pour être sélectionné est de 100 points	

Grille de sélection du Type d'Opération 6.4.1.

Diversification des activités économiques vers des activités non agricoles

Principes de critères de sélection	CRITERES DE SELECTION	Points
Création d'une valeur ajoutée	Le projet contribue à rééquilibrer géographiquement l'offre touristique selon les priorités régionales	10
	Le projet permet le développement de multi-activités et de multi-services.	10
	Le projet crée de la valeur ajoutée en s'inscrivant dans une démarche de qualité, de labellisation de produits.	10
Nombre d'emplois créés ou maintenus, y compris de manière progressive dans les 3 années suivant l'octroi de l'aide	Le projet est générateur d'emplois .	20
	Le projet permet le maintien d'un ou plusieurs emplois.	10
Projet porté au bénéfice de populations fragiles ou avec celles-ci (jeunes de moins de 30 ans, femmes ou personnes sans emploi, handicapés)	Le projet contribue à la mise en emploi des jeunes de moins de 30 ans	10
	Le projet contribue à la mise en emploi de femmes	10
	Le projet contribue à la mise en emploi de personnes ayant un handicap, quel qu'il soit : handicap moteur, visuel, auditif ou mental.	10
Aspect environnemental du projet	Le projet induit des économies de ressources.	20
	Le projet contribue à la préservation des ressources.	20
Caractère innovant ou expérimental dans le processus de production, de commercialisation ou d'organisation	Le projet présente un caractère innovant soit dans le processus de production, de commercialisation ou d'organisation.	20
Mise en réseau d'acteurs économiques du territoire	Le projet s'intègre dans un projet global mettant en réseau plusieurs acteurs.	10
Mise en valeur d'un savoir-faire spécifique et/ou de produits locaux	Le projet vise à mettre en valeur des savoir-faire spécifique et/ ou des produits locaux.	10
La note minimum à atteindre pour être sélectionné est de 50 points avec au minimum 4 critères		

Grille de sélection du Type d'Opération 7.1.1.

Plan de gestion et de protection des espaces agricoles

Principes de critères de sélection	CRITERES DE SELECTION	Points
La dimension du multi-usage du territoire promue par le projet, la cohérence spatiale de l'opération et son caractère collectif	Contribution à la remise en exploitation des terres en friche	10
	Caractère collectif du projet	10
L'impact attendu en termes d'activité agricole et pastorale (surface diagnostiquée, planifiée, mobilisée ou regroupée)	Contribution à l'identification des surfaces agricoles et pastorales	10
L'inscription de l'opération dans le cadre d'un projet d'urbanisme	Réponse aux objectifs d'un projet d'urbanisme	10
L'incidence environnementale portant notamment sur le maintien des continuités écologiques	Contribution à la création des trames verte et bleue	20

3 critères minimum/ Score minimum : 30

Grille de sélection du Type d'Opération 7.3.1.

Investissements dans les infrastructures de haut-débit et l'accès à ces infrastructures

Principes de critères de sélection	CRITERES DE SELECTION	Points
Taux de couverture de la population en Très Haut Débit	Le projet doit permettre la résorption des zones de "fragilité numérique" ou desservir des sites stratégiques en très haut débit, dans les communes rurales de la Martinique	20
Cibles d'activités économiques visées	Le projet doit répondre aux besoins des activités s'installant ou installées en zone rurale tant en qualité, qu'en quantité	10
Impact sur le coût de la connexion pour les usagers	Le projet doit permettre la réduction du coût de la connexion pour tous les usagers situés en zone rurale	10
2 critères min./ score min. : 20 points		

Grille de sélection du Type d'Opération 7.5.1.

Promotion et développement des activités touristiques

Principes de critères de sélection	CRITERES DE SELECTION	Points
Caractère innovant des projets	Le projet fait intervenir un volet formation et emploi notamment à destination des jeunes ou des femmes	10
	Le projet fait intervenir des technologies innovantes pour améliorer la protection de l'environnement.	10
	Le projet doit présenter un caractère innovant : l'innovation peut être sociale, sociétale, technique ou économique	20
La dimension environnementale du projet (notamment réflexion concernant l'emprise, intégration paysagère, sensibilisation au public sur la préservation des milieux naturels traversés,...)	Le projet permet l'équipement et l'aménagement de sites naturels pour permettre l'accueil du public dans le respect des équilibres écologiques, avec indication d'un budget prévisionnel d'entretien sur 3 exercices après l'investissement pour un plan de gestion de ces sites.	20
	Le projet doit s'inscrire dans une dimension environnementale : respect de l'emprise au sol, intégration paysagère, sensibilisation du public à la préservation des milieux naturels fréquentés, respect des corridors écologiques de la biodiversité	10
la plus-value du projet au regard d'une réflexion globale de production touristique	Le projet s'inscrit dans la dynamique d'aménagement territorial porté par les EAT et/ou le Grand Saint-Pierre et ou l'embellie des Trois Ilets	10
2 critères min/ Score min : 30		

Grille de sélection du Type d'Opération 8.2.1.

Mise en place de systèmes agroforestiers

Principes de critères de sélection	CRITERES DE SELECTION	Points
Expérience ou formation en agroforesterie	Le demandeur a suivi une formation spécifique en agroforesterie	20
Inscription dans une démarche collective et une animation territoriale	Le projet s'inscrit dans une démarche collective	20
	Le projet s'inscrit dans une démarche territoriale	20
Renforcement de la biodiversité tenant compte du nombre d'essences présentes ou à installer	Projet permettant d'augmenter le nombre d'espèces sur les parcelles portée par le Parc Naturel régional*	30
Développement de l'agriculture biologique	Projet s'inscrivant dans une démarche d'agriculture biologique	30

La note minimum à atteindre pour être sélectionné est de 60 points

**Une démarche collective est une démarche portée par un acteur du territoire au profit de plus d'un bénéficiaire ou porté par plusieurs acteurs sur un même territoire*

Grille de sélection du Type d'Opération 8.4.1.

Réparation des dommages causés aux forêts par les incendies de forêts, les catastrophes naturelles et les événements

Principes de critères de sélection	CRITERES DE SELECTION	Points
Impact économique par rapport à l'approvisionnement de la filière tenant compte de la superficie impactée		
Impact Paysager		
Risque d'érosion, d'inondation, d'embâcle		

L'aide ne peut être accordée que dans le cas où les autorités publiques compétentes ont reconnu formellement l'état de catastrophe naturelle, les critères de sélections seront adaptés à l'arrêté de catastrophe naturelle et présentés en Comité de Suivi Interfonds

Grille de sélection du Type d'Opération 8.5.1.

Renforcement des fonctions environnementales et de la résilience des écosystèmes forestiers

Principes de critères de sélection	CRITERES DE SELECTION	Points
Niveau de risque de la zone dans laquelle est situé le projet (érosion, mouvement de terrain)	Zones érodées ou érodibles identifiées dans le SDAGE	20
	Abords de captages d'eau identifiés dans le SDAGE	20
	Bordure de rivières et ravines	20
	Risque de pertes de biodiversité et maintien - restauration de la qualité paysagère	20

La note minimum à atteindre pour être sélectionné est de 20 points

Grille de sélection du Type d'Opération 8.6.1.

Amélioration de la valeur économique des forêts

Principes de critères de sélection	CRITERES DE SELECTION	Points
Surface concernée	Surface inférieure à 10 ha	10
	De 10 à 20 ha	20
	Surface supérieure à 20 ha	30
Nombre d'essences objectifs	Objectifs de peuplement fixés dans un document ou plan de gestion	20
Impact économique du projet	Développer de nouveaux débouchés pour les produits sylvicoles	20
	Présentation de l'impact positif en fonction de l'état initial de la forêt	20

La note minimum à atteindre pour être sélectionné est de 40 points

Grille de sélection du Type d'Opération 8.6.2.

Accroissement de la valeur ajoutée des produits sylvicoles

Principes de critères de sélection	CRITERES DE SELECTION	Points
Données technico-économiques (amélioration du revenu de l'exploitation, introduction d'innovations technologiques, amélioration de la qualité des produits)	Présentation de l'impact attendu en terme d'évolution du revenu du bénéficiaire	20
	Introduction d'innovations technologiques sur le territoire martiniquais	30
	impact positif attendu en terme de qualité des produits	30
Eléments sociaux (amélioration des conditions et de la sécurité du travail, création ou maintien d'emplois)	Amélioration des conditions de travail	20
	Amélioration de la sécurité du travail	20
	Maintien ou création d'emploi	20
Augmentation de la ressource accessible	Le projet permet l'exploitation de surfaces supplémentaires	20
Impact économique du projet	Présentation de l'impact global sur la filière	20
La note minimum à atteindre pour être sélectionné est de 80 points		

Grille de sélection du Type d'Opération 16.1.1.

Mise en place des potentiels Groupes Opérationnels du PEI

Principes de critères de sélection	Critères de sélection	Points
Pertinence de la composition du partenariat envisagé pour atteindre les objectifs du projet proposé	Partenariat très pertinent permettant envisager une appropriation de l'innovation par les bénéficiaires finaux (compétences en matières de transfert et de diffusion d'information aux potentiels bénéficiaires de l'innovation)	40
	Partenariat pertinent permettant envisager une appropriation de l'innovation par les bénéficiaires finaux (compétences en matières de transfert et de diffusion d'information aux potentiels bénéficiaires de l'innovation)	20
	Partenariat peu pertinent	0
Mise en place de GO pour des projets avec effets positifs sur l'environnement, le développement de l'emploi, notamment des femmes et des jeunes	Projet envisagé visant à s'inscrire dans le cadre d'une priorité nationale (Agro-écologie, écophyto, écoantibio, ...)	20
	Projet envisagé visant à l'utilisation efficace des ressources (économie d'énergie - utilisation efficace de l'eau - valorisation des déchets)	20
	Contribution du projet envisagé au maintien ou au développement de l'emploi, notamment des femmes et des jeunes	20
Potentiel du projet à produire des résultats qui seront utilisés par la pratique agricole, agroalimentaire, forestière	Réponse du projet à un besoin exprimé par les professionnels	30
	Diffusion prévue large et adaptée aux publics cibles	20
Le caractère innovant du projet proposé	Identification du caractère innovant du projet du point de vue technique (et procédé de production), social et sociétal et de sa valeur ajoutée par rapport à l'état de la connaissance disponible	40

Note minimale pour être sélectionné : 90 et nombre de critères minimum : 3

Grille de sélection du Type d'Opération 16.1.2.

Soutien aux projets des Groupes Opérationnels du PEI

Principes de critères de sélection	Critères de sélection	Points
Réponse du projet aux enjeux et besoins de l'agriculture et du monde rural identifiés dans le cadre du RITA pour la période 2014-2020 et dans les projets de filières	Projet sélectionné dans le cadre du RITA	50
Pertinence de la composition du partenariat envisagé pour atteindre les objectifs du projet proposé	Partenariat très pertinent permettant d'envisager une appropriation de l'innovation par les bénéficiaires finaux (compétences en matière de transfert et de diffusion d'information aux potentiels bénéficiaires de l'innovation)	40
	Partenariat pertinent permettant d'envisager une appropriation de l'innovation par les bénéficiaires finaux (compétences en matière de transfert et de diffusion d'information aux potentiels bénéficiaires de l'innovation)	20
	Partenariat peu pertinent	0
Qualité et diversité des moyens de diffusion des résultats pour toucher un public large	Identification du public cible et des moyens et calendrier de diffusion (séminaire, réunion de terrain, documents techniques, formation, etc)	20
Les mises en place de GO pour des projets avec effets positifs sur le développement de l'emploi, notamment des femmes et des jeunes	Contribution du projet au maintien ou à la création d'emplois, notamment des femmes et des jeunes	20
Contribution du projet aux objectifs de préservation de l'environnement et intégration des enjeux de changement climatique	Projet inscrit dans le cadre d'une priorité nationale (Agro-écologie, écofito, écoantibio, ...)	20
	Investissement visant à l'utilisation efficace des ressources (économie d'énergie - utilisation efficace de l'eau - valorisation des déchets)	20
Potentiel du projet à produire des résultats qui seront utilisés par la pratique agricole et forestière	Réponse du projet à un besoin exprimé par les professionnels	20
Qualité du projet et son caractère innovant	Identification du caractère innovant du projet du point de vue technique (et procédé de production), social et sociétal et de sa valeur ajoutée par rapport à l'état de la connaissance disponible	30
	Cohérence entre objectifs, moyens mobilisés et méthode envisagée, actions programmées et résultats attendus.	20

Note minimale pour être sélectionné : 110 - nombre de critères minimum : 4

Grille de sélection du Type d'Opération 16.2.

Soutien aux projets pilotes et développement de nouveaux produits, pratiques, procédés et techniques

Principes de critères de sélection	Critères de sélection	Points
Pertinence de la composition du partenariat envisagé pour atteindre les objectifs du projet proposé	Partenariat très pertinent permettant d'envisager une appropriation de l'innovation par les bénéficiaires finaux (compétences en matières de transfert et de diffusion d'information aux potentiels bénéficiaires de l'innovation)	40
	Partenariat pertinent permettant d'envisager une appropriation de l'innovation par les bénéficiaires finaux (compétences en matières de transfert et de diffusion d'information aux potentiels bénéficiaires de l'innovation)	20
	Partenariat peu pertinent	0
Potentiel du projet à produire des résultats qui seront utilisés par la pratique agricole, agroalimentaire et forestière	Réponse du projet à un besoin exprimé par les professionnels.	20
	Le projet participe à l'amélioration des conditions générales d'activité des entreprises	20
Contribution du projet au développement de l'emploi, notamment des femmes et des jeunes	Contribution du projet au maintien ou à la création d'emplois, notamment des femmes et des jeunes	20
Contribution du projet aux objectifs de préservation de l'environnement et intégration des enjeux de changement climatique	Investissement visant à l'utilisation efficace des ressources (économie d'énergie - utilisation efficace de l'eau - valorisation des déchets)	20
La qualité technique du projet et son caractère innovant	Identification du caractère innovant du projet du point de vue technique, social et/ou sociétal et présentation de sa valeur ajoutée par rapport aux techniques existantes connues et vulgarisées	30
	Cohérence entre objectifs, moyens mobilisés et méthode envisagée, actions programmées et résultats attendus.	30
Note minimale pour être sélectionné : 80 ; nombre de critères minimum : 3		

Grille de sélection du Type d'Opération 16.4.

Mise en place et développement de circuits courts et de marchés locaux

Principes de critères de sélection	Critères de sélection	Points
Pertinence de la composition du partenariat envisagé pour atteindre les objectifs du projet proposé	Partenariat très pertinent permettant d'envisager une appropriation de l'innovation par les bénéficiaires finaux (compétences en matières de transfert et de diffusion d'information aux potentiels bénéficiaires de l'innovation)	40
	Partenariat pertinent permettant d'envisager une appropriation de l'innovation par les bénéficiaires finaux (compétences en matières de transfert et de diffusion d'information aux potentiels bénéficiaires de l'innovation)	20
	Partenariat peu pertinent	0
Le potentiel du projet à produire des résultats valorisés au profit du public cible	Réponse du projet à un besoin exprimé par les professionnels	30
	Diffusion large et adaptée aux publics cibles	30
Contribution du projet au développement de l'emploi, notamment des femmes et des jeunes	Contribution du projet au maintien ou à la création d'emplois, notamment des femmes et des jeunes	20
Contribution du projet aux objectifs de préservation de l'environnement et intégration des enjeux de changement climatique	Projet visant à l'utilisation efficace des ressources (économie d'énergie - utilisation efficace de l'eau - valorisation des déchets)	20
	Partenariat impliquant un Groupement d'Intérêt Ecologique et Environnemental (GIEE)	20
La qualité technique du projet et son caractère innovant	Identification du caractère innovant du projet du point de vue technique, social et/ou sociétal et valeur ajoutée attendue du projet au regard de la situation des circuits courts et des marchés locaux actuelle	30
	Cohérence entre objectifs, moyens mobilisés et méthode envisagée, actions programmées et résultats attendus.	30
Note minimale pour être sélectionné : 110 - nombre de critères minimum : 4		

Grille de sélection du Type d'Opération 19.1.1.

Soutien Préparatoire des GAL

Principes de critères de sélection	CRITERES DE SELECTION	Points
Diversité et implication des acteurs	Territoire sans ou avec peu d'expérience	10
Qualité du porteur de projet	Présentation d'un partenariat public-privé développé	10
	Implication du chef de file dans le développement local	10
Qualité du projet	Cohérence avec les priorités du Programme de Développement Rural de la Martinique	10
	Territoire faisant appel à une prestation extérieure ou à un recrutement dédié d'au moins 3 mois pour l'élaboration de la stratégie	10
	Pertinence et fondement de la justification présentée en terme de besoin de soutien préparatoire	10
	Présentation d'un calendrier de mise en place conforme aux attentes de mise en oeuvre	10

La note minimum à atteindre pour être sélectionné est de 30 point



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

